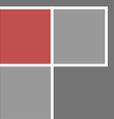


Mars
2011

Bienvenue chez Keter Plastic Ltd, pour une visite guidée non autorisée !



www.bdsfrance.org
bds.keter@gmail.com



SOMMAIRE:

1. Introduction, p 1
2. La structure du groupe Keter, p 2
3. L'implantation de Keter dans la colonie illégale de Barqan, p 6
4. Apartheid et discrimination dans les usines du groupe Keter, p 17
5. Les marques commerciales de Keter et leur distribution, p 20
6. La visite vous a plu?, p 27
7. ANNEXE: données essentielles sur le groupe Keter et la maison mère, p 28
8. Bibliographie, p 29

Ce document est destiné à mettre à disposition de tous des informations sûres et vérifiées (sauf mention contraire expresse) sur le groupe israélien Keter, ses filiales, ses marques, ses activités, sa politique sociale, ses différentes implantations industrielles en Israël, en Palestine occupée ou encore en Europe... Les personnes qui soutiennent le mouvement international de Boycott – Désinvestissement – Sanction trouveront dans ce document des informations nécessaires pour mener des actions de sensibilisation à son encontre.

1. INTRODUCTION

KETER, un empire industriel à la conquête de la Palestine

Deux filiales israéliennes du groupe sont installées dans la colonie industrielle de Barqan, illégale au regard du droit international. Le groupe profite en Cisjordanie de la quasi absence de contrôle dans l'application du droit du travail : les discriminations entre salariés israéliens et palestiniens sont nombreuses tant sur les salaires que sur les conditions de travail ou sur le droit social.

Keter a également plusieurs usines dans la zone industrielle de Karmiel en Israël. Cette zone est construite sur les ruines des villages palestiniens de Deir al-Asad, Bi'ina et Nahf, détruits en 1948. Elle garde une mauvaise réputation et les entreprises les plus réactionnaires s'y installent. Le groupe Keter participe à la politique israélienne d'apartheid entre Israéliens et Palestiniens.



KETER : un poids lourd Israélien de la plasturgie mondiale

Keter est un groupe transnational israélien réalisant plus d'un milliard de dollars de chiffre d'affaire par an. MM. Sami Sagol et Itzhak Sagol sont propriétaires de Keter Plastic Ltd, la maison

mère du groupe qui détient 100% du capital de la cinquantaine de filiales israéliennes, européennes et étasuniennes. Le groupe est présent dans tous les secteurs de la plasturgie : canalisation, jouets, meubles de jardin et de salle de bain, outillage, caisses de rangement... Ses marques – Keter, Curver, Lipsky, Jardin, Allibert – sont vendues dans 90 pays à travers le monde. De plus Keter fabrique et vend des produits sous licence de la marque Black & Decker, propriété du groupe Stanley.

KETER : la culture du secret

KETER n'a pas de site web hormis ses catalogues de produits en ligne. Son usine en Palestine occupée ne porte aucun nom ni logo permettant de l'identifier. La « maison mère » Keter Plastic Ltd. n'est pas cotée en bourse, et il semble qu'aucune des 53 filiales et holdings que nous avons identifiées ne le soit, ce qui permet au groupe de ne publier presque aucun résultat. Les relations entre ses différentes filiales, holdings ou sites logistiques sont opaques et mal connues des salariés eux mêmes. Vous découvrirez l'architecture du groupe ci dessous.

Les informations rassemblées dans ce document ont demandé 4 mois d'enquête dans la presse professionnelle spécialisée. Des salariés du groupe Keter – en Palestine, en Israël ou ailleurs - nous ont délivré ou confirmé des informations importantes. Ils ne souhaitent pas être cités.

Le mouvement international de Boycott – Désinvestissement – Sanction (BDS) est né en 2005 à l'appel de la société civile palestinienne. Des initiatives diverses émergent des quatre coins de la planète sans que le mouvement ne se soit doté d'une quelconque organisation hiérarchique. Il se développe, se renforce et se coordonne de manière informelle, souple et efficace grâce à une structure horizontale en réseau. Nous sommes quelques citoyens français à avoir choisi de nous intéresser au groupe israélien Keter.

2. LA STRUCTURE DU GROUPE KETER :

Une architecture complexe et pas complètement élucidée

Keter Plastic Ltd., la société mère du groupe Keter, appartient aux deux frères Sami et Itzhak Sagol qui se partagent pour moitié le capital¹. Au cours des années 2000 le groupe s'agrandit et s'internationalise par le rachat de sociétés européennes importantes : Curver, Allibert, Jardin... Lors de leur intégration dans le groupe, les entreprises sont restructurées, c'est à dire morcelées en plusieurs sociétés de production, de logistique, ou de commercialisation. Le nom des entreprises d'origine n'est en général conservé que pour les holdings ; et le nom des marques commerciales est évidemment conservé.

Une politique de contrôle total et d'opacité

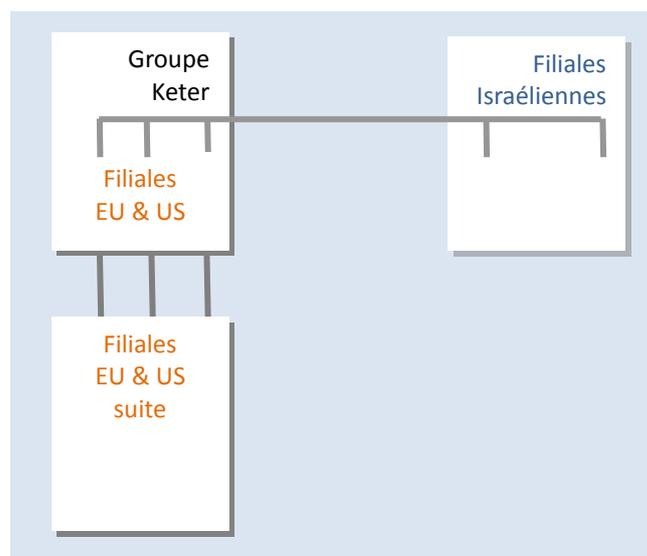
La stratégie des frères Sagol est de racheter 100% du capital des entreprises. C'est le cas des 42 filiales européennes et étasuniennes identifiées ; notons la position clé de Jardin International Holding BV qui détient à 100% les ex-sociétés européennes précitées. Le cas des filiales israéliennes est différent puisque seules 3 filiales sont détenues à 100 %. Les sociétés Lotremplast et Mac Kit sont tenues à hauteur de 51 et 50 %, et le groupe n'a que la minorité de blocage avec 36% du capital de la Sté Merhav Ceramics (et ses filiales Hamat et Harsa). Nous ne connaissons pas la raison de cette différence de traitement.

Sauf erreur de notre part, aucune des 53 filiales du groupe n'est cotée en bourse. Ceci n'est pas un hasard : MM Sagol ont récemment déclaré qu'il s'agissait là d'une politique délibérée afin d'avoir le minimum d'informations à publier. Les

salariés des filiales européennes ne connaissent que leur employeur direct et n'ont pas connaissance de la structure du groupe.

Notre présentation n'est pas exhaustive et sans doute aujourd'hui dépassée par de récentes restructurations. Bien évidemment l'opacité du groupe et sa volonté de communiquer le minimum d'information compliquent son élucidation.

La structure du groupe est présentée pages suivantes :



¹ Viki Ben Joya qui possédait exactement 10% du capital ayant récemment revendu ses parts aux deux frères Sagol.

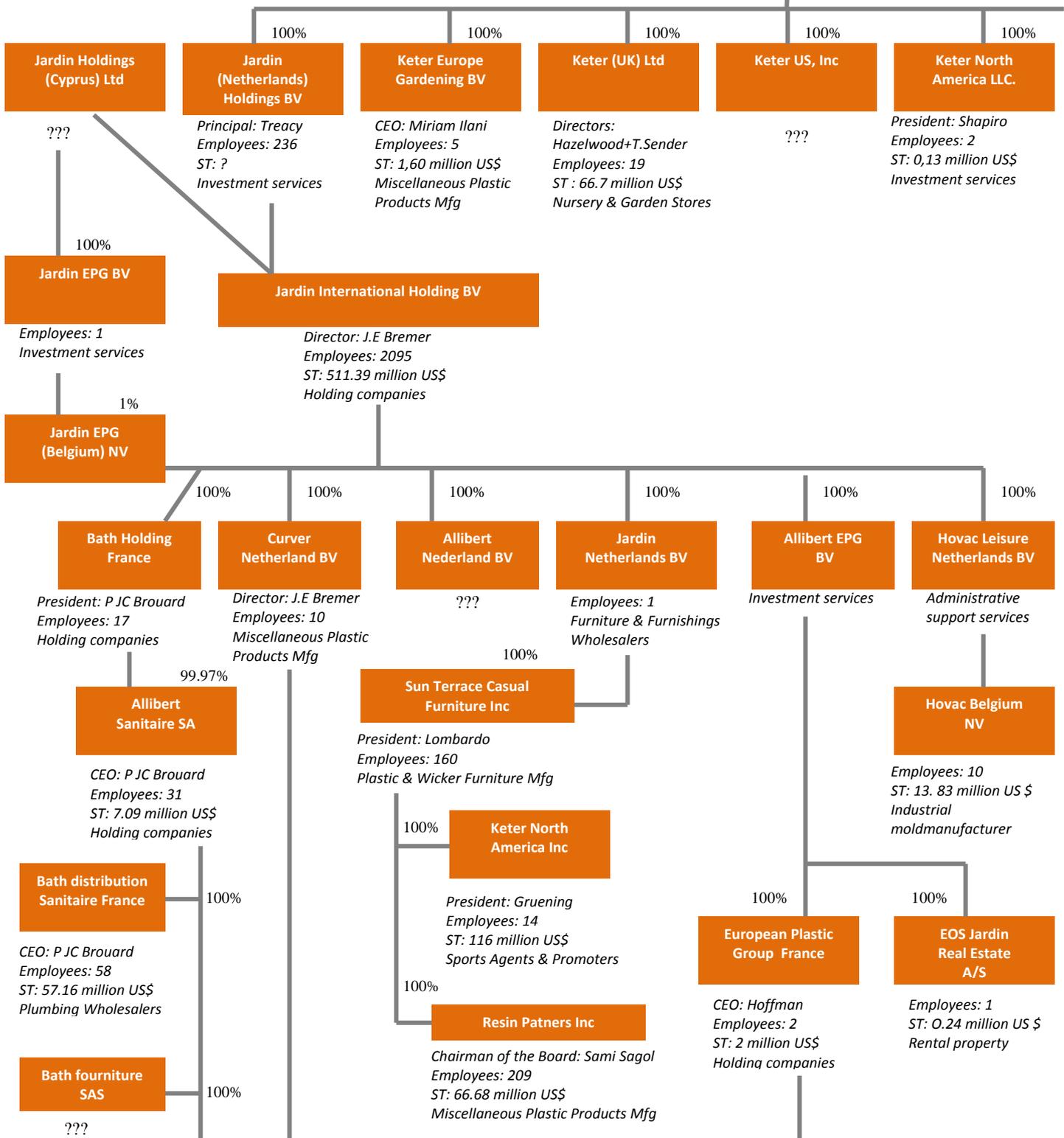
KETER GROUP

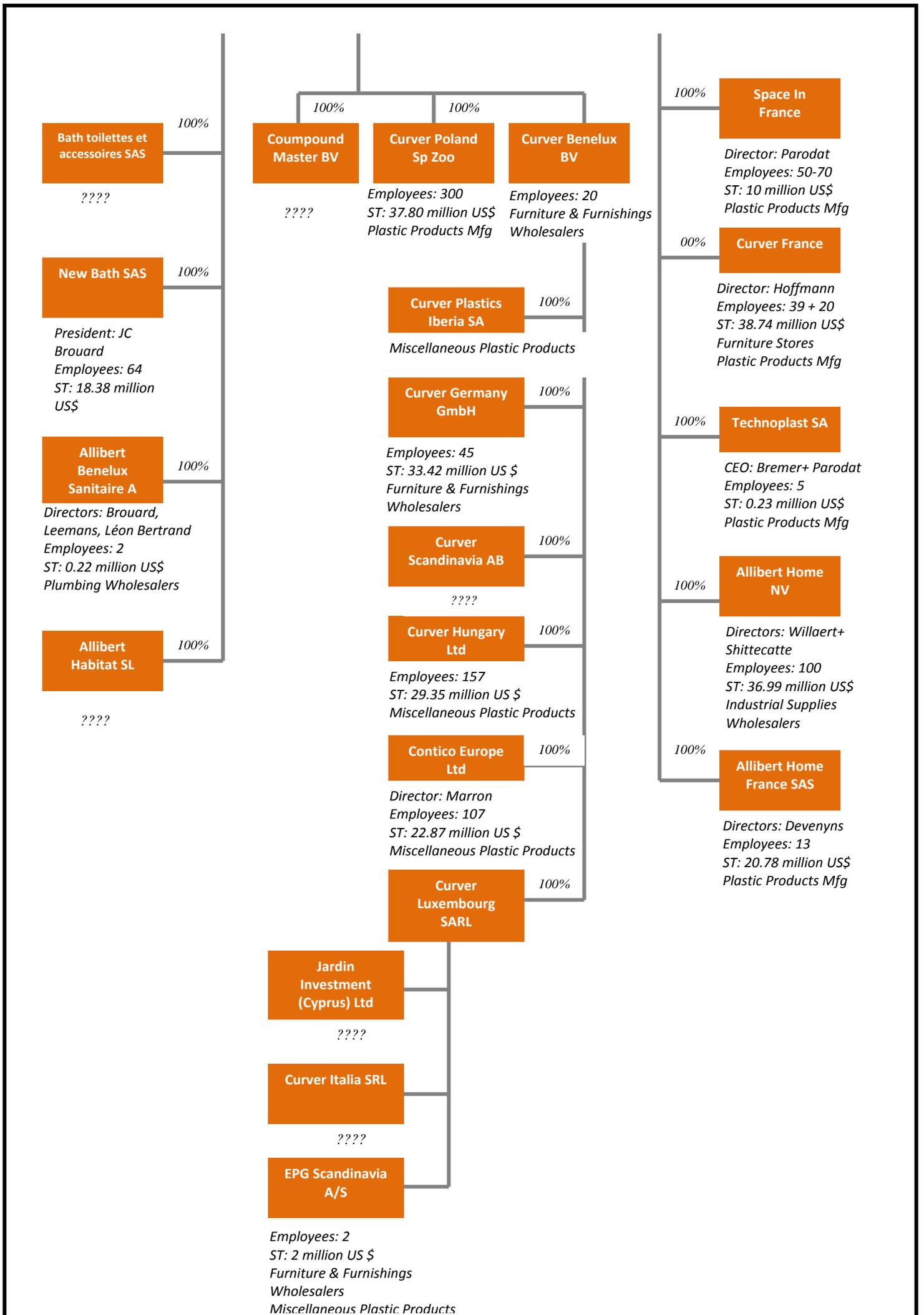
CEO: Sami Sagol
 Employees: 4100-4700
 ST: 985.68 million US\$

Keter Plastic Ltd

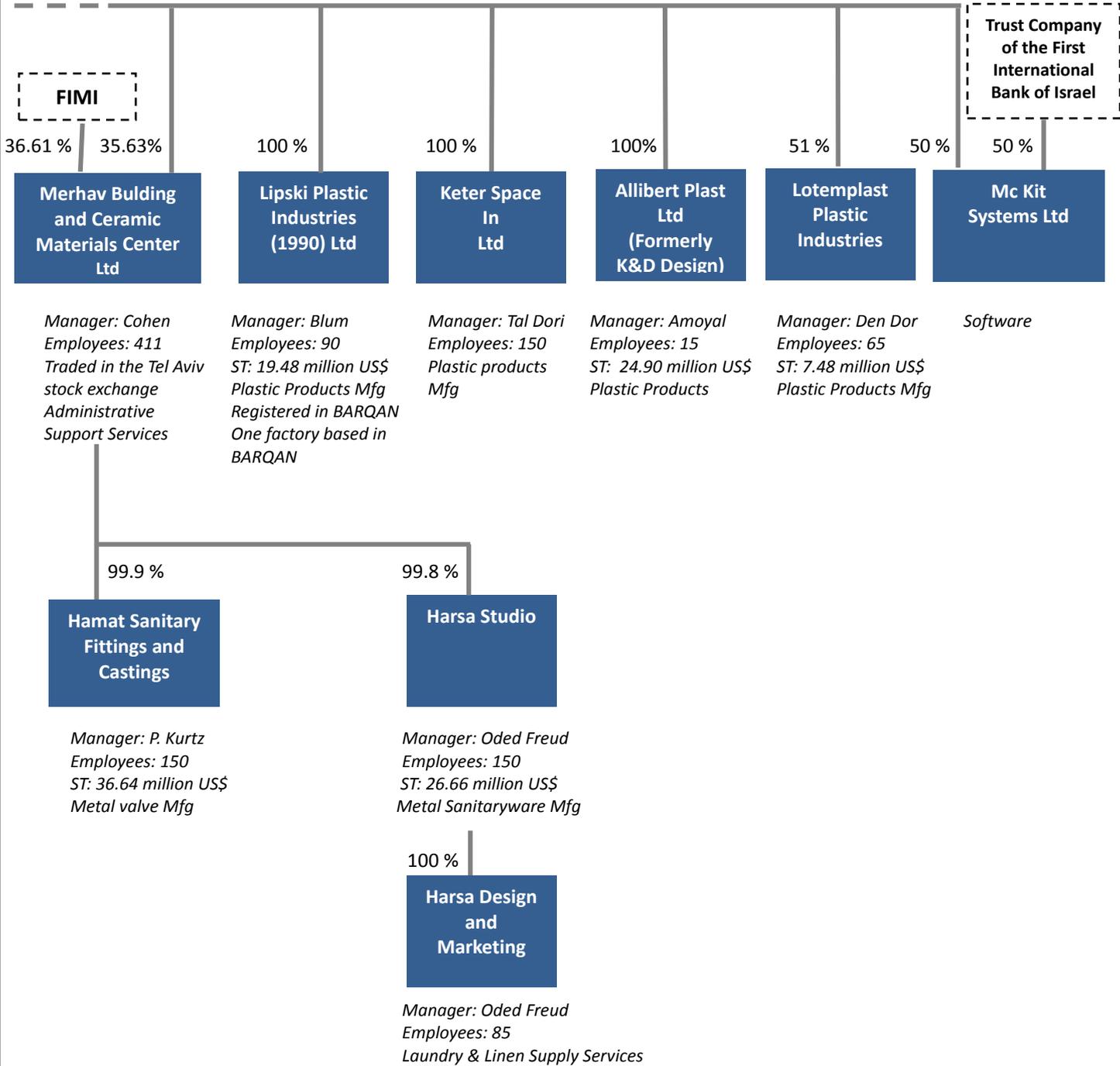
CEO: Tal Sender
 Next CEO: Israel Sender
 Employees: 1378
 ST: 450 million US\$
 Miscellaneous Plastics Products Mfg

NON ISRAELI ENTITIES





ISRAELI ENTITIES



3. L'IMPLANTATION DE KETER DANS LA COLONIE ILLEGALE DE BARQAN

Keter a deux usines dans la colonie industrielle de Barqan : l'usine Lipski (formellement *KD Design*) et l'usine de la maison mère *Keter Plastics Ltd*.

La colonie - illégale selon le droit international - est construite sur les villages palestiniens de Sarta, Quarawat Bani Hassan et Haris dont les terres ont été saisies par Israël dans les années 1980.

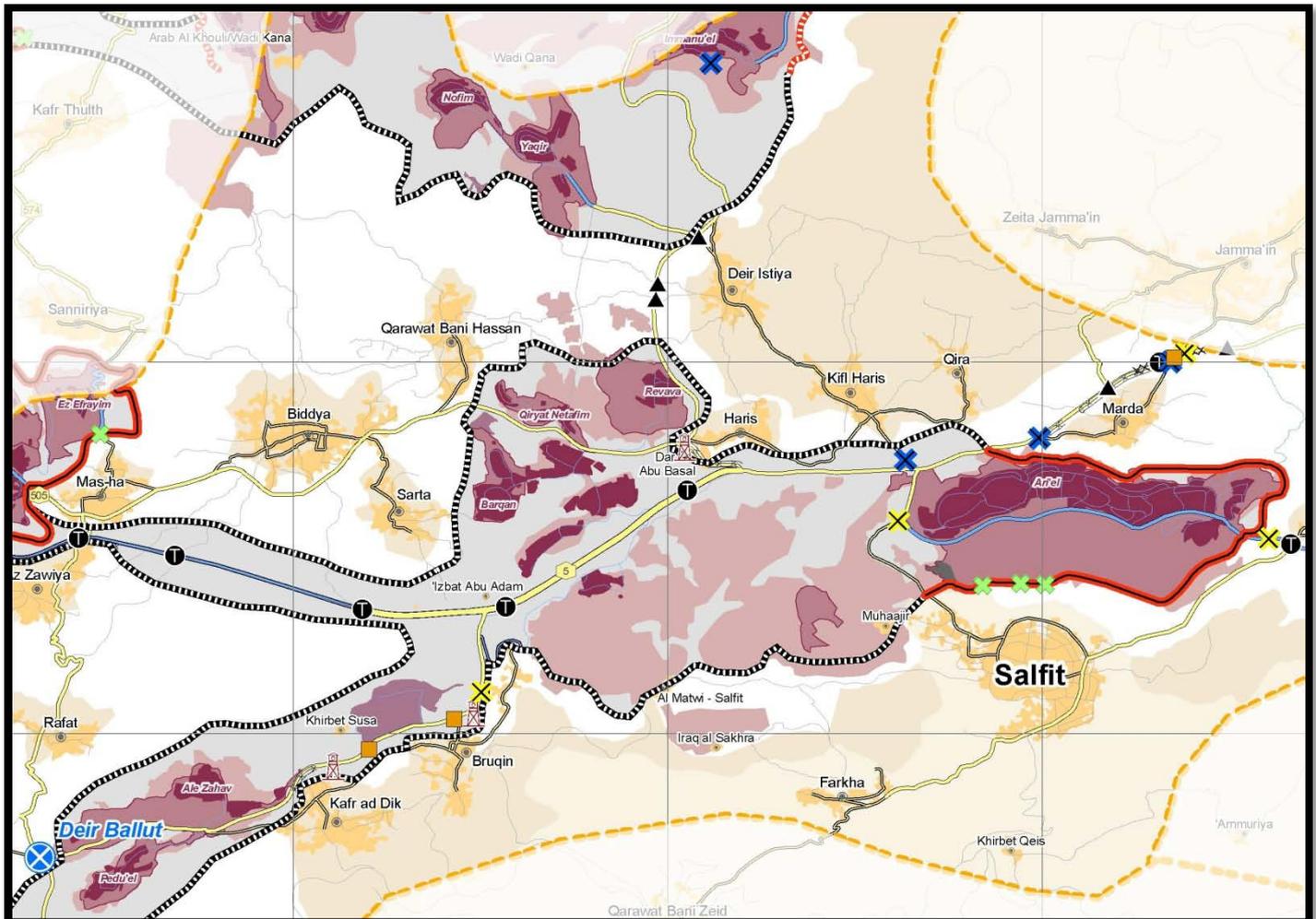
La colonie industrielle est en pleine expansion ; les villages palestiniens sont étouffés par un régime d'occupation draconien.



A gauche l'usine Keter, à droite l'usine Lipski

La zone industrielle de Barqan est située dans le bloc de colonies d'Ariel :

Le bloc de colonies d'Ariel s'est glissé entre les villes et villages palestiniens de Salfit, Sarta, Haris, Marda... en volant la plus grande partie du territoire des communes. La barrière de sécurité (ou mur de séparation) n'est pas construite dans cette zone, Israël espère encore gagner du terrain. Le bloc de colonies est relié à Israël par 2 corridors (à gauche entre les lignes noir et blanc)



Carte OCHA 2010 (organisme des Nations Unies)

- En violet** : les colonies
- En jaune et bistre** : les villages palestiniens
- En blanc** : zones C « palestiniennes » contrôlées par Israël
- Ligne rouge** : le mur (construit)
- Ligne noire et blanche** : le Mur (projet)

La zone industrielle est en pleine expansion

Vue vers le sud depuis l'usine Keter. En bas des terrassements en cours pour l'agrandissement de la zone de Barqan, en haut la zone industrielle d'Ariel Ma'arav du bloc de colonie d'Ariel.



Comment Israël s'approprié la terre

Les terrains sur lesquels a été construite la colonie industrielle ont été saisis au début des années 1980 par Israël et sont devenues des « Terres d'État ». Ils sont ensuite revendus aux entreprises israéliennes.

L'usine Keter et sa filiale Lipski sont les dernières en bas à gauche.



Document de l'ONG Israélienne «YESH DIN » 2009, en bleu la limite du « State Land »

Légendes en Hébreu :

- Tout en haut : colonie de peuplement de Revava
- En haut à gauche la colonie de peuplement de Barqan et la zone industrielle
- Au centre : l'autre partie de la zone industrielle de Barqan et les terrassements en cours pour accueillir de nouvelles entreprises
- En bas à droite : la colonie d'Ariel

Comme toutes les colonies, Barqan est illégale au regard du droit international

Assemblée générale

10 janvier 2008

Soixante-deuxième session

Point 33 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[Adoptée par 165 voix contre 7 (Australie, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru, Palaos), avec 5 abstentions] (PV 75)

62/108. Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé

L'Assemblée générale,

Guidée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et affirmant que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible,

Rappelant ses résolutions sur la question, y compris la résolution 61/118 du 14 décembre 2006, ainsi que celles qu'elle a adoptées à sa dixième session extraordinaire d'urgence,

Rappelant également les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967, 446 (1979) du 22 mars 1979, 465 (1980) du 1er mars 1980, 476 (1980) du 30 juin 1980, 478 (1980) du 20 août 1980, 497 (1981) du 17 décembre 1981 et 904 (1994) du 18 mars 1994, Réaffirmant que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, est applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et au Golan syrien occupé,

Considérant que le transfert par la puissance occupante d'une partie de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe constitue une infraction à la quatrième Convention de Genève (...)

1. Réaffirme que les colonies de peuplement israéliennes implantées dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé **sont illégales et constituent un obstacle à la paix** et au développement économique et social ; (...)

5. Exige une fois de plus l'arrêt immédiat et complet de toutes les activités de peuplement israéliennes dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé (...)

Nations Unies

A/RES/62/68



Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2008

Soixante-deuxième session
Point 84 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/62/452)]

62/68. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages

L'Assemblée générale,

Rappelant qu'à sa cinquante-troisième session¹ la Commission du droit international a achevé le projet d'articles sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et recommandé à l'Assemblée générale l'élaboration d'une convention sur la base de ce projet,

Rappelant également sa résolution 56/82 du 12 décembre 2001,

Notant qu'à sa cinquante-huitième session la Commission a achevé l'élaboration des projets de principes sur la répartition des pertes en cas de dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses et recommandé à l'Assemblée générale d'y souscrire par voie de résolution en priant instamment les États d'agir aux niveaux national et international pour les mettre en œuvre²,

Rappelant sa résolution 61/36 du 4 décembre 2006, à laquelle est annexé le texte des principes sur la répartition des pertes en cas de dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses,

Soulignant l'importance que continuent d'avoir le développement progressif et la codification du droit international visés à l'alinéa a du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies,

Notant que les questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages sont d'une importance majeure pour les relations entre les États,

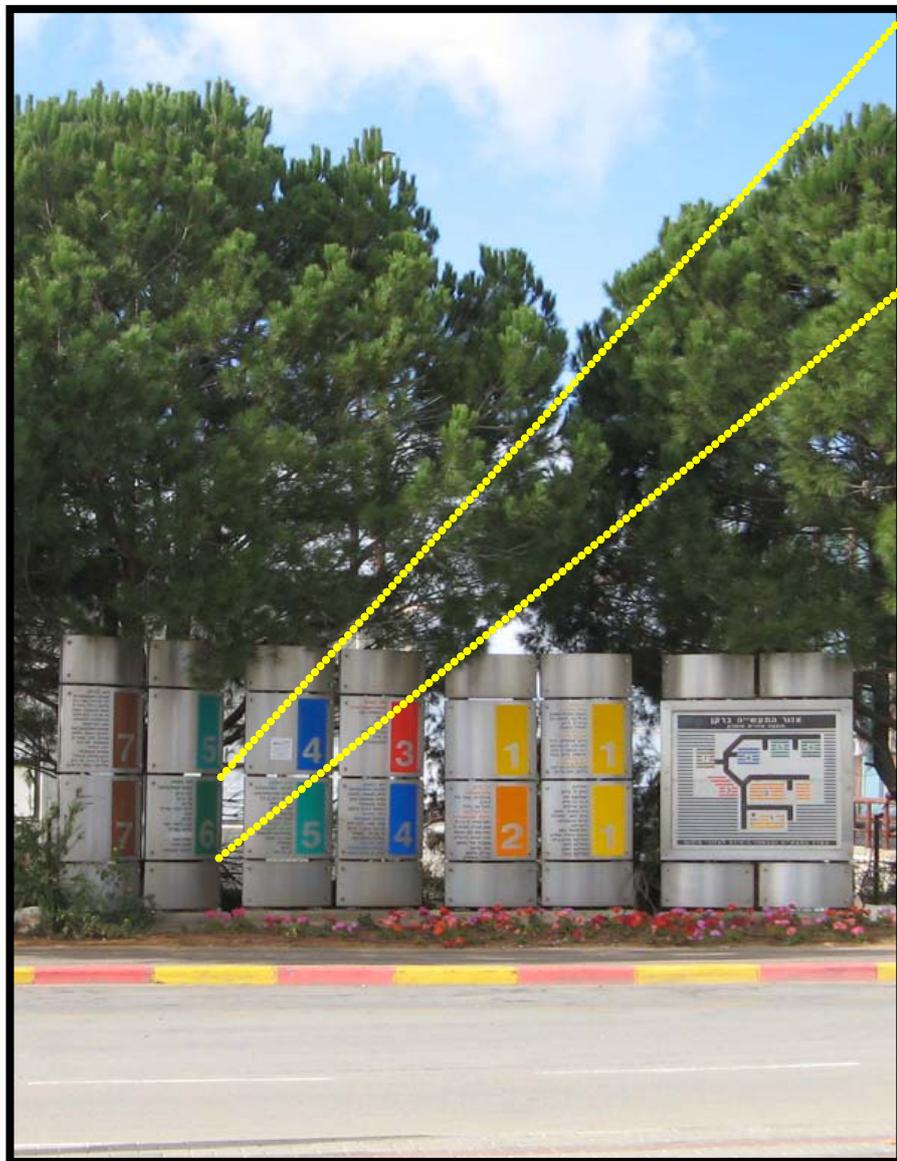
Prenant en considération les vues et observations exprimées à sa soixante-deuxième session lors des débats que la Sixième Commission a consacrés aux

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 10 et rectificatif (A/56/10 et Corr.1), par. 91, 94 et 97.

² Ibid., soixante et unième session, Supplément n° 10 (A/61/10), par. 63.

07-46786

Les deux usines du groupe KETER sont bien identifiées sur la signalétique de la colonie industrielle :



Le panneau de signalisation à l'entrée de la ZI



Le panneau de la rue ha'shoham
(photo et traduction Who Profits)

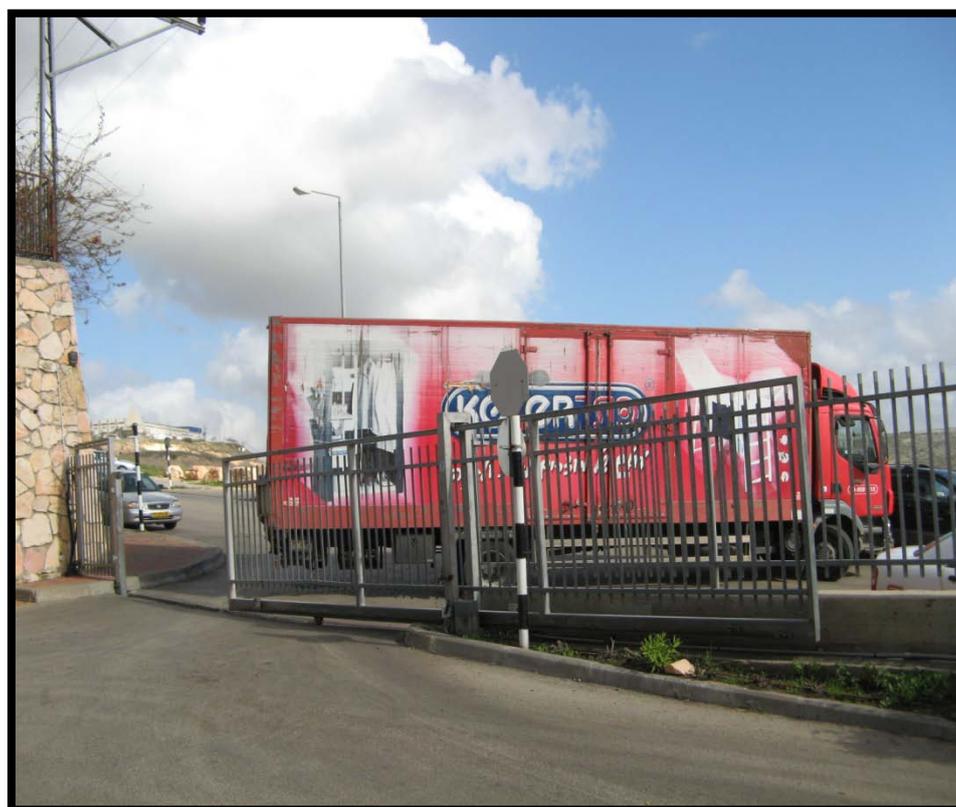
L'usine Lipski est construite au milieu des années 1980, peu après la création de la colonie industrielle. Elle appartient désormais au groupe Keter et s'appelle aujourd'hui K&D Design. Même si les salariés palestiniens qui y travaillent savent parfaitement qu'elle appartient à Keter, ils continuent à l'appeler Lipski. L'usine de la maison-mère Keter Plastic Ltd a été construite à la fin des années 90.

En toute discrétion ...

Contrairement aux autres entreprises installées dans Barqan, KETER préfère que sa présence reste discrète: aucun nom ni logo n'est présent sur l'usine.



En janvier 2010 nous rendons visite à Keter dans l'usine de Barqan. Nous sommes cordialement reçus dans le hall d'accueil mais nous ne pouvons pas visiter l'usine. Au moment où nous quittons le site un camion "Keter" sort de l'usine.



Le village palestinien de HARIS, l'un des 3 villages sur lesquels a été construite la colonie de Barqan

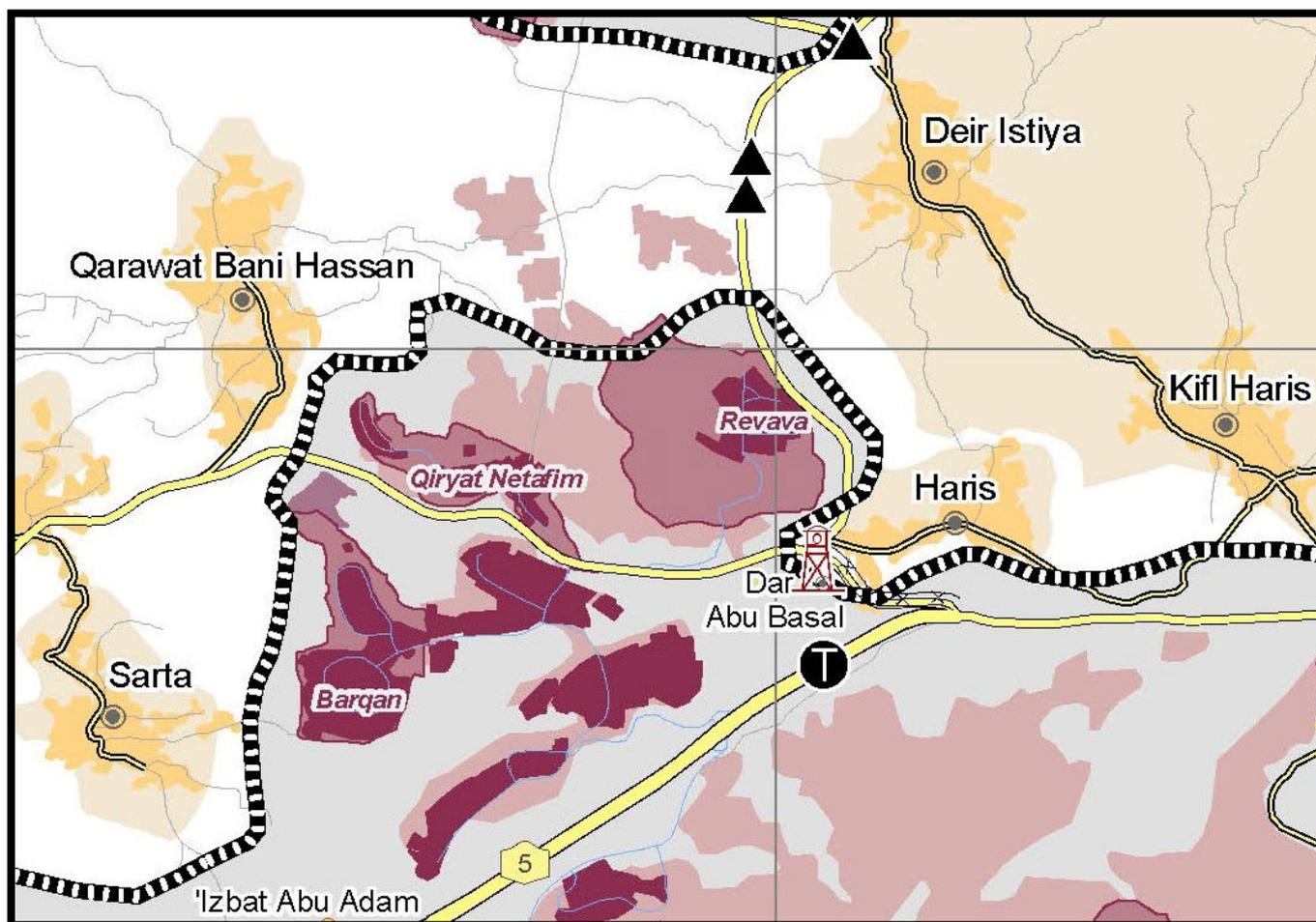


Depuis le bas du village, vue sur les zones industrielles du bloc de colonies d'Ariel

Les zones A, B et C de 1993, situation à Haris

- Le centre des villages palestiniens de Sarta, Quarawat Bani Hassan et Haris sont en zone A, sous contrôle civil et policier de l'Autorité Palestinienne (en jaune sur la carte),
- Les environs immédiats sont en zone B sous contrôle partagé israélo-palestinien (en marron clair sur la carte) : les permis de construire sont délivrés par Israël, en pratique ils sont refusés.
- Le reste de la commune est en zone C, contrôlé à 100% par Israël, affaires civiles et de sécurité (en blanc).

Seul le centre du village d'Haris est sous contrôle palestinien. La plus grande partie de la commune a été saisie pour construire les colonies de Revava, Qiryat Netafim, Barqan, et Ariel (au sud).



Démolition de maisons à Haris

La croissance naturelle de la population conduit les habitants de Haris à construire sur leurs terrains à côté du village, en zone B. Les permis de construire sont refusés par Israël. Les propriétaires reçoivent des avis de démolition, et dépensent des sommes importantes en procédure judiciaire.

Un avis de démolition de maison

Direction Civile du Secteur Judée - Samarie
Conseil Supérieur de Planification
Commission (*) de contrôle

La Commission d'octroi du droit de présentation d'un ordre de démolition n° 46/98, à propos de M. DEREK Mahmoud, nom du père HORKHIB, nom du grand-père SAÏF.

Statut du bâtiment (à démolir): immeuble fini d'une hauteur de 70 mètres.
Partie / Corps, bloc 312996/168596
Village de HARES

M. le propriétaire nommé ci-dessus du sol sur lequel est construit le bâtiment en contradiction avec les instructions fixées par la loi de planification des villes, villages et immeubles N° 79 de 1966 (et depuis), et en contradiction avec les réglementations ayant cette loi comme fondement, et avec les orientations de planification qui s'appliquent sur le terrain.

Il vous est délivré en date du 30/01/98 un ordre d'arrêt des travaux et de démolition n° 46/98 par la Commission qui enjoint d'arrêter définitivement les travaux, démolir l'immeuble et rétablir la situation précédente, ceci après que l'occasion vous ait été donnée de vous présenter devant elle pour faire entendre vos arguments.

Si vous avez un argument concernant un changement de circonstances intervenu après la date d'émission de l'ordre ci-dessous, il vous est accordé une possibilité de recours à déposer au secrétariat de l'Unité de Contrôle Civil à BET HEL (Jérusalem) dans les trois jours après la délivrance de ce message.

Fait le 8/6/10.à Hodet (*)
Signature du destinataire : (néant)
A été délivré en présence de : HAÏM ARAD.
(*) : illisible

| | | |
|--|---|---|
| <p>المنطقة المدنية الأحياء والسامرة يهودا الاعلى التنظيم مجلس للتنشيط الفرعية اللجنة</p> |  | <p>המנהל האזרחי לאזור יהודה ושומרון מועצת התכנון העליונה ועדת משנה לפיקוח</p> |
| <p>הודעה על מתן זכות להגשת השגות לצו הריסה מס' 46/98 إعطاء فرصة إضافية لتقديم اعتراضات على أمر الهدم رقم 46/98</p> | | |
| <p>לכבוד הציפה יחידת ממשל ניהול קרקע</p> | | |
| <p>שם פרטי האב האב האב الاسم الأب الجد</p> | <p>השב המשפחה الجد العائلة</p> | <p>הזיקה לנדב הזיקה לנדב رقم الخوفا الصلة للمعارف</p> |
| <p>נפה הלואה כפר/ ישוב القرية</p> | <p>312996/168596 חלקה גוש חوض</p> | <p>תאור הבניה וوصف البناء לבניה 70 מטר כאשר 70 מטר</p> |
| <p>בהיותך הבעלים/המחזיק/הקבלן/מנהל העבודה במקרקעין הנ"ל שבהם התבצעה עבודה בניגוד להוראות חוק תכנון, ערים, כפרים, ובנינים מס' 79 לשנת 1966 (להלן החוק) והתקנות שהותקנו על פיו ולתכניות התכנון החלות על השטח.</p> | | |
| <p>נמסר לך בתאריך 30/1/98 צו סופי להפסקת עבודות הריסה מס' 46/98 מטעם מועצה המורה לך להפסיק סופית את העבודות, להרוס את הבניה ולהחזיר את המצב לקדמותו וזאת לאחר שניתנה לך הזדמנות להופיע בפניה ולהשמיע את טענותיך.</p> | | |
| <p>ניתנת לך בזאת הזדמנות נוספת להשיג, באם קיימת לך טענה בדבר שינוי נסיבות ממועד הוצאת צו ההריסה זלעני, הניך נדרש להעבירה למזכירות היחידה המרכזית לפיקוח של המנהל האזרחי בבית אל ת.ד. 16 מקס 02-9977344 ותוך 3 ימים ממועד מסירת הודעה זו.</p> | | |
| <p>שם מוסר ההודעה תאריך מסר חתימת המקבל</p> | | |

**Pendant ce temps là, la colonie industrielle s'agrandit,
en toute « légalité » israélienne**



L'entrée de la colonie industrielle de Barqan : chantiers en cours

4. APARTHEID ET DISCRIMINATION DANS LES USINES DU GROUPE KETER

Les deux usines Keter et Lipski installées dans la zone industrielle de Barqan emploient environ 140 salariés. 30 % des salariés sont israéliens et font partie de l'encadrement et du management ; 70 % sont palestiniens et occupent des postes techniques de production. La proportion de Palestiniens a tendance à baisser car ils sont remplacés sur les postes de production par des Israéliens et des travailleurs migrants (d'Asie surtout).

Le régime d'autorisation et la précarité du travail

De même que les autres ZI de Cisjordanie, Barqan est située près de la « barrière de sécurité », même si elle n'est pas encore construite dans le secteur d'Ariel/Barqan car Israël espère encore gagner de larges portions de territoire. L'accès à la zone industrielle est rigoureusement contrôlé, et c'est la DCO¹ locale qui délivre les autorisations à chaque travailleur sur demande de l'employeur.

Pour autant ce régime ne garantit pas au travailleur d'avoir un contrat de travail valable, la sécurité et l'application du droit social ne semblant pas connectées. En septembre 2010 un Palestinien travaillant dans la zone nous précise : « La présentation du permis de travail, d'une validité de trois mois octroyé par les autorités israéliennes aux travailleurs palestiniens, ne nous garantit pas l'accès à notre lieu de travail à Barqan. Parfois, la zone industrielle est fermée pour des raisons de sécurité. On ne peut pas se rendre à l'usine, donc on n'est pas payé ».

Avant la 2^{ème} Intifada de nombreux Palestiniens travaillaient dans les colonies, que ce soit à leur

construction ou dans les zones industrielles. Pendant l'Intifada l'accès aux zones industrielles leur est le plus souvent interdit à cause des bouclages très fréquents. Aujourd'hui 25 000 Palestiniens sont à nouveau autorisés à travailler dans les 20 colonies industrielles existantes.

Droit du travail en cours dans la ZI

Dans les zones industrielles, les travailleurs israéliens et palestiniens coexistent. **Le droit du**

travail israélien « s'exporte » pour protéger les droits des travailleurs israéliens, tandis que **les Palestiniens sont soumis au régime jordanien**, beaucoup moins protecteur en termes de droits économiques et sociaux. Cette duplicité a conduit pendant de nombreuses années à des discriminations. La décision de la Haute Cour israélienne en 2007 est venue conférer aux Palestiniens le droit de se prévaloir du régime israélien, mais cette décision n'est pas appliquée dans toutes les entreprises. Là où elle est

appliquée, on se retrouve dans la même situation qu'en Israël et de nombreuses discriminations demeurent entre les citoyens Israéliens et les « Israéliens - Palestiniens » (dits « Palestiniens de 48 »).

¹ District Coordination Office, administration civile israélienne en Cisjordanie occupée

Les palestiniens travaillent pour la puissance occupante.

Israël interdit toute activité un tant soit peu industrielle aux Palestiniens, par le biais des permis de construire refusés, du blocage des importations, et par toute une panoplie de règlements et d'interdictions arbitraires. C'est par exemple en interdisant l'approvisionnement en gazole qu'Israël empêche les palestiniens de fabriquer du verre en Palestine. Ainsi les Palestiniens n'ont souvent pas d'autre choix que de travailler pour Israël, que ce soit sur son territoire ou dans les colonies illégales en Palestine.

Travailleurs déclarés ?

Les salaires sont dans la plupart des cas versés en liquide. Les Palestiniens n'ont bien souvent pas de contrat de travail ni de bulletin de paie. Lorsqu'ils veulent porter plainte contre leur employeur israélien, ils ne peuvent donc pas apporter la preuve de leur statut de salarié devant les tribunaux israéliens compétents.

Aussi, le coût des procédures reste très dissuasif pour les Palestiniens de Cisjordanie. Le plaignant doit parfois déboursier 5 000 shekels, soit environ 1 000 euros, avant même que le procès ne commence et les frais peuvent atteindre 100 000 shekels au total, soit plus de 20 000 euros. Cependant, si un travailleur palestinien décide de déposer une plainte, il encourt le risque de se faire licencier sur le champ par son employeur ou de se faire retirer son permis de travail, sans lequel l'accès aux colonies industrielles lui est interdit.

Discriminations salariales

La plupart des Palestiniens sont payés bien en deçà du salaire minimum légal israélien qui s'élève à 20,7 shekels par heure, soit 4,15 euros. Leurs salaires peuvent varier de 6 à 9 shekels

lorsque le travailleur est employé par un intermédiaire/prestataire palestinien, et entre 9 à 12 shekels lorsqu'il travaille directement pour un employeur israélien.

Bien souvent, ni les heures supplémentaires ni les congés annuels ne sont payés, et les travailleurs palestiniens sont employés pour des contrats à court terme, souvent conclus à l'oral. Les augmentations de salaires sont rares, les discriminations sont courantes :

« A la fin de l'année, les ouvriers ont en principe droit à une prime qui équivaut à un mois de salaire. Mais nous, les travailleurs palestiniens, on n'en touche que la moitié contrairement aux collègues israéliens ». M.S, rencontré dans le village de Haris.

Protection sociale

« Quand il y a un accident, si c'est grave, le travailleur palestinien doit aller par lui-même voir un médecin privé à l'hôpital. Il ne touche pas d'indemnité maladie, et tous les frais sont à sa charge. S'il tarde à retourner au travail, les dirigeants de Keter le menacent de renvoi ». R.S.

Pratique : se délocaliser juste à côté de chez soi :

Les entreprises israéliennes sont attirées par la main d'œuvre palestinienne bon marché dans les implantations industrielles en Cisjordanie, ainsi que par une grande liberté dans l'application du droit du travail. Les zones industrielles sont donc un peu des « zones franches » qui permettent aux entreprises à faible valeur ajoutée de diminuer leur coûts de production, et, plutôt que de se lancer dans un projet de délocalisation lointaine, de prendre part au projet israélien de conquête de la Palestine.

Conditions de travail

« Il y a beaucoup plus de pression sur les travailleurs palestiniens que sur les Israéliens. Les Palestiniens travaillent sur deux ou trois machines à la fois alors que les Israéliens n'ont qu'une machine à prendre en charge. Les Israéliens bénéficient d'une formation lorsqu'ils sont embauchés dans l'usine, pas nous ». M.S.

« Certains travailleurs palestiniens travaillent depuis vingt ans au sein de l'usine mais gagnent toujours le minimum légal prévu dans la loi israélienne ». M.S

Les propos de trois ouvriers palestiniens de l'usine Keter de Barqan cités dans cet article ont été recueillis, sous couvert d'anonymat, en septembre 2010 à l'occasion d'une réunion dans le village d'Haris situé à quelques kilomètres de Barqan. Des palestiniens travaillant dans les colonies, des syndicalistes palestiniens, des ONG israéliennes travaillant sur la situation dans les colonies industrielles, et nous mêmes ont débattu de la campagne internationale de Boycott – Désinvestissement – Sanction, de la situation des Palestiniens qui travaillent dans les colonies. Ces extraits témoignent de la situation dans l'usine Keter.

« Il y en a marre de se faire exploiter, si je trouve du travail en Palestine, je m'en vais ».

A.B, travaille chez Keter à Barqan.

Les conséquences du mouvement de boycott sur l'emploi en Palestine :

1. En 2005, l'appel de la société civile palestinienne à un mouvement international de Boycott – Désinvestissement – Sanction (BDS) amplifie la réticence des Palestiniens à aller travailler dans les colonies et à acheter des produits israéliens.
2. Courant 2010 l'Autorité Palestinienne interdit la vente en Palestine des produits fabriqués dans les colonies et prévoit des sanctions importantes. Elle demande aussi aux Palestiniens de ne pas aller travailler dans les colonies dès lors qu'ils peuvent travailler en Palestine, et promet de développer l'emploi en Cisjordanie.

Face à ces menaces les industriels israéliens réagissent : ils emploient des Israéliens et des travailleurs migrants (Asie du sud-est...) sur les postes de production habituellement tenus par des Palestiniens. A court terme les Palestiniens sentent bien que le boycott peut leur faire perdre leur emploi sans pour autant stopper la colonisation ni démanteler les colonies existantes. Aucun Palestinien rencontré n'a pourtant émit des réserves sur le mouvement de Boycott, et tous expriment une sorte de mauvaise conscience à travailler dans les colonies.

En janvier 2010 un Palestinien salarié dans une entreprise de caoutchouc à Barqan nous disait : « Avant la 1ère Intifada il y avait 300.000 palestiniens déclarés et 50.000 sans papiers qui travaillaient en Israël, 65% des emplois ont disparus, il en reste aujourd'hui 50 ou 70.000. Les palestiniens soutiennent le boycott même s'ils risquent de perdre leur boulot, ils se débrouilleront, ils trouveront du boulot en Palestine, nous nous sommes toujours débrouillés face à l'occupant... ».

5. LES MARQUES COMMERCIALES DE KETER ET LEUR DISTRIBUTION

Le groupe Keter utilise de nombreuses marques qui lui appartiennent en propre. Nous ne connaissons pas de sous-traitant de Keter qui fabriquerait ces marques pour lui ; ni de contrat de licence qui permettrait à un autre groupe plasturgique de les exploiter (cf. ci-dessous le cas de Black& Deker).

- Les marques issues de la maison mère, Keter :



- La marque Israélienne Lipski issue du rachat de Lipski par Keter :



- Les marques acquises lors du rachat des sociétés européennes, aujourd'hui sous le contrôle complet de Keter :



- Les marques d'autres origines :



Où sont fabriqués les produits des marques de Keter ?

Il n'est pas facile de le savoir. Même si elles sont obligatoires, les mentions d'origine complètes sont rares. L'adresse indiquée sur le produit – lorsqu'il y en a une - est le plus souvent **l'adresse du siège social** de la société qui le fabrique ou le commercialise. Or le siège social n'est pas forcément proche de l'usine de production : souvent les sièges sociaux sont dans des immeubles de bureaux proches des centres villes ou des aéroports, et les usines sont situées dans des zones industrielles.

Il n'y a pas non plus de lien direct entre la marque sous laquelle est vendu un produit, et le nom des sociétés qui le fabriquent et le commercialisent. Ainsi sauf exceptions, seule une recherche de proximité usine par usine permet de savoir où les produits sont fabriqués. Chacun cherchera à se renseigner localement et fera part de ses découvertes à bds.keter@gmail.com

Rappelons également que **l'industrie du plastique est très mobile** : déménager une machine ne prend que quelques heures, l'envoyer à l'autre bout du monde ne prend que quelques jours. Nous savons de source sûre que trois machines du site français d'Allibert ont été installées dans l'usine Keter de la colonie industrielle de Barqan en Palestine, puis à nouveau déménagées dans la ZI de Karmiel en Israël.

La marque Black& Deker appartient aujourd'hui au groupe Stanley. Les caisses à outils et d'autres boîtes de rangements « Black& Deker » sont fabriquées et vendues par Keter dans le cadre d'un contrat de licence entre les 2 groupes.

Nous n'avons pas de renseignement précis sur ce contrat, mais il existe bel et bien :

- Sur le site « Aol Magasinage » (http://shopfr.aol.ca/shop/product--catId_1001228_locale_fr_productId_1855540.html) on trouve un banc en plastique Black & Deker « fabriqué par Keter Plastic Ltd. »
- Dans les pages supports du site de Black & Deker (http://support.blackanddecker.com/app/answers/detail/a_id/793) on trouve l'explication suivante « *Le produit auquel vous faites référence est fabriqué par le Sté Keter. La Sté Keter est autorisée à utiliser la marque Black &Deker pour certains de ses produits. Contactez s'il vous plait le service consommateur de Keter pour une assistance sur les produits Keter portant la marque Black & Deker... 1* »
- Toujours dans les pages support du site de Black & Deker (http://support.blackanddecker.com/app/answers/detail/a_id/1628/related/1/session/L2F2LzEvc2lkL3hrT25GTzNr) on trouve « *la liste de tous nos « licenced partners » ainsi que les produits qu'ils fabriquent pour nous* ». 16 Stés sont citées dont Keter pour des systèmes de rangement en plastique et des boîtes à outils, et la Sté US Leisure (entreprise du groupe Keter) pour des meubles de rangement.
- Sur des boîtes de rangement en plastique Black & Deker de la série Workmate, on trouve la mention : « *Black & Deker. & Workmate® are trademarks of the B&D Corp. And are licensed to Keter Plastic Ltd. Made in Israël.* ». On trouve également la mention «*Black & Deker. and Workmate are the registrade trade marks of the Black & & Deker Corporation. They are used under licence by Keter Plastic Ltd. Made in Israël* » sur les notices d'information de boîtes de rangement en plastique.

Ce contrat de licence fait de Black & Deker une marque du groupe Keter, certes pas au même titre que ses autres marques qu'il contrôle à 100%. Il ne s'agit pas de sous traitance pour Stanley : Keter fabrique les produits B&D dans ses usines en Israël et les vend directement à ses clients dans le cadre du contrat de licence.

1. Mention originale "The product you are referring to is manufactured by the Keter Company. Keter is licensed to use the Black & Decker brand name for some of their products. Please contact Keter Customer Service for assistance on any Keter product carrying the Black & Decker name such as the Black & Decker Storage Building, SpaceRite Cabinets, or the Workmate series of storage containers."

LA MARQUE COMMERCIALE KETERWARE ET LA SOCIETE EPONYME

Nous n'avons pas complètement élucidé le cas de « Keterware ». La marque commerciale existe bel et bien, elle figure par exemple sur des boîtes de rangement ou sur des poubelles en plastique vendues à travers le monde. Mais on peut se demander si une société existe vraiment sous ce nom et où les produits sont fabriqués.

En effet nous n'en avons trouvé aucune trace sur les sites internet qui nous renseignent habituellement. Une société Keterware domiciliée 2 Sapir Swt. Industrial area, à Herzelia en Israël figure pourtant sur un catalogue de la marque. Par ailleurs un courrier à en-tête Keterware a été trouvé sur internet, courrier sur lequel figure le logo Keterware associé à une adresse postale à Barkan (reproduit ci-dessous).

Ainsi, il existe des informations sérieuses montrant que les produits de la marque Keterware pourraient bien être fabriqués dans l'usine installée dans la colonie illégale de Barqan en Cisjordanie.

| | | |
|---------------------------|---|--------------------------|
| BARKAN PLANT |  | מפעל ברקן |
| P.O. Box 114 Barkan 44820 | | ת.ד. 114 א.ת. ברקן 44820 |
| Tel: 972-3-9061400 | | טל: 03-9061400 |
| Fax: 972-3-9061405 | | פקס: 03-9061405 |

Liad Ltd.
Misgav
Israel

Attn- Mr. Eli Margalit, Managing Director

Dear Eli,

Congratulations! You have developed a unique system! Your ColorSave 1000 helps us a lot, and saves us money and time!

6 months ago you and one of your engineers came to my factory and claimed that you have a gravimetric solution for color feeding. We have in our factory 24 molding injection machines, and it was clear to me that if your solution works, it would help us a lot. I was more than surprised to see that your weighing system is accurate, and therefore very helpful. Not only that it saves us money, it also saves us time because we do not need to waste 20-30 minutes on calibration each time we "move" from color to color. Above all it stabilized the color feeding, and improved our product quality remarkably.

Until now we have bought from you 10 systems.
My intention is to purchase your systems and connect them to each and every molding injection machine in the factory.

Best Regards,

Gilad Golan
Technical Manager

LA DISTRIBUTION DES PRODUITS A TRAVERS LE MONDE

Sont présentées ici les marques de Keter, quelques uns des produits des marques, et des exemples de distributeurs. Cette liste est très loin d'être exhaustive, les informations ont été glanées sur les sites Internet des marques, ou résultent de nos observations directes en magasin.

Il est impossible de dresser un inventaire exhaustif des produits et des distributeurs, ni même des pays où les produits sont vendus : ils sont présents partout.

| LOGO des marques (sans doute exhaustif) | PRODUITS (quelques exemples) | PAYS DE DISTRIBUTION (quelques exemples) | DISTRIBUTEURS (quelques exemples) |
|--|--|---|---|
|    |   | FRANCE GB GB Cisjordanie |     Magasin à Ramallah |
|  |   | France Cisjordanie |   Ramallah |

| | | | |
|---|---|----------------------------|---|
|  |  | <p>France, Belgique...</p> |  <p>Vu en juillet 2010, magasins Carrefour en Rhône-Alpes</p>   |
|  <p>Doutes : « Made in Barqan » (lettre du Manager de l'usine Keter a Barqan)</p> |  | <p>Singapour</p> |  <p>Vu sur brochure internet, offre spéciale septembre 2009 , carrefour de Suntec City, Singapour</p>  |
|  |  | <p>Canada</p> |  |
|  |  | <p>Canada</p> |  |

| | | | |
|--|---|---|---|
|  |   | <p>Canada</p> |  |
|  |    | <p>France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Belgique, République Tchèque...</p> | <p>Liste innombrable de distributeurs sur le site internet (sauf pour la France)</p> |
|  <p>« Made in Barqan »</p> |   | <p>Israël/Cisjordanie</p> | |
|  |    | <p>Canada (site Canadian Tire)</p> |  |

A LA RECHERCHE DES PRODUITS KETER EN MAGASINS

- **Comment trouver près de chez soit les produits Keter et les magasins qui les vendent ?**

En fouillant les rayons des grandes surfaces ; sur internet en partant des sites des marques, ou encore sur le site de vente en ligne des chaînes de distributeurs.

- **Quelle information relever en magasin ?**

Examiner les étiquettes pour relever le code barre (les codes barre des produits fabriqués en Israël commencent souvent par 729), l'origine (*made in ...*), le nom de l'entreprise et l'adresse indiquée.

- **Que faire de nos découvertes ?**

Le faire savoir autour de nous et expliquer la situation. Par ailleurs les enquêteurs improvisés voudront bien nous communiquer le résultat de leurs observations en précisant la date, la ville, et le nom du magasin (bds.keter@gmail.com).

Keter nous aide à trouver les distributeurs de ses produits sur son site !

<http://www.keter.com/categories/parts-request/>



Faites nous part de vos observations en magasin

bds.keter@gmail.com

6. LA VISITE VOUS A PLU ?

Salutations

Pour réaliser cette enquête nous avons été en relation avec de nombreuses personnes : Palestiniens salariés à Barqan ou ailleurs dans le groupe Keter, des militants palestiniens mais aussi des commerçants, des élus... et des membres d'organisations telles que le Boycott National Council Palestinien, « les anarchistes contre le mur », la Coalition des Femmes pour la Paix et en particulier celles qui travaillent sur « Who profits from the occupation », Yesh Din, Alternative Information Center, et aussi pour la partie sur les droits économiques et sociaux avec le PGFTU (Palestinian General Federation of Trade Unions), et Kav La Oved (Workers' hotline).

Et maintenant ?

Nous projetons de mener en France des campagnes dans l'esprit BDS avec les organisations qui se montreront intéressées par le sujet, que ce soit sur les filières de produits, les droits économiques et sociaux, la question des droits de douanes dans le cadre des accords d'association EU / Israël, la culture du secret du groupe Keter et sa participation à la colonisation de la Palestine...

Mais surtout nous souhaitons que quiconque - en Europe, en Israël, en Amérique ou ailleurs – se sente libre de s'emparer du sujet. Ce document est conçu pour faciliter le montage de campagnes d'opinion et de pression dans les différents pays où Keter est présent, et pour servir de base pour poursuivre l'investigation. Par exemple les adresses des sièges sociaux des filiales dans différents pays ainsi que les marques identifiées du groupe Keter faciliteront la recherche des distributeurs et des produits. Les personnes ou les organisations qui travailleraient sur ce sujet voudront bien nous tenir informé de leurs activités ainsi que des informations qu'elles auront rassemblées.



www.bdsfrance.org
bds.keter@gmail.com

réactions, informations, suggestions

7. ANNEXE :

Fiche synthétique

Le groupe Keter

| | |
|-----------------------------|--|
| Adresse | 2 Sapir Street, Industrial Area, Herzliya 46852, Israël |
| Siège social | Herzliya, Israël |
| Phone/Fax | 972-9- 9591212 / 972-9-9568314 |
| Email | keter@keter.co.il |
| Website | En construction (depuis Février 2010) |
| Produits | Produits plastiques de grande consommation |
| Implantations industrielles | - 29 en Israël , Europe et États Unis d'Amérique - 6, 12 ou 13 usines selon les sources, et 2 bureaux en Israël |
| Nombre d'employés | Entre 2500 et 3500 ou 4100 et 4700 selon les sources |
| Chiffre d'Affaire | Supérieur à 1,1 milliard de USD en 2007 ; et 972 millions en 2009 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Propriétaire | Sami Sagol |
| PDG | Sami Sagol |
| Vice-président (et Manager) | Itzhak Sagol |
| Président | Tal Sender |
| Directeur Financier | Avi Huri |
| Directeurs de Divison | Shimon Bart, Orgad Shapira, and Israel Sandler |
| Directeur Commercial | Miri Ilani |

Keter Plastic Ltd

| | |
|-------------------------|--|
| Adresse | 2 Sapir Street, Industrial Area, Herzliya 46852, Israel |
| Produits | Produits plastiques de grande consommation |
| Phone / Fax | 972-9- 9591212 / 972-9-9568314 |
| Email | keter@keter.co.il |
| Website | http://il.keter.com/ |
| Line of business | Fabriqueur de produits plastiques divers |
| Position dans le groupe | Filiale |
| Création | En 1948 par Joseph Sagol |
| Nombre d'employés | 1378 |
| Chiffre d'Affaire | 430 millions de USD en 2009 |

| | |
|---|--|
| PDG | Sami Sagol |
| Chief Executive Officer – Managing Director | Tal Sender |
| Directeur Financier | Avi Huri |
| Directeurs Marketing | Pablo Kaplan et David Grun (en 2004: Moshe Teomim) |

8. Bibliographie

PRESSE

Haaretz

<http://www.haaretz.com/print-edition/business/keter-said-to-beeyeing-rubbermaid-division-1.127666>
<http://www.haaretz.com/business/economy-finance/what-couldmake-sammy-run-maybe-buffett-1.199947>
<http://www.haaretz.com/print-edition/business/keterwants-cream-of-crop-for-new-products-project-1.143269>
<http://www.haaretz.com/print-edition/business/keter-examinesfinancial-investors-1.127525>
<http://www.haaretz.com/business/economyfinance/fimi-buying-35-of-building-materials-maker-merhav-1.199016>
<http://www.haaretz.com/print-edition/business/keterwants-cream-of-crop-for-new-products-project-1.143269>
<http://www.haaretz.com/print-edition/business/technoplast-sold-tokidron-holdings-1.92804>

SITES D'INFORMATION ECONOMIQUE

The Israel Export and International Cooperation Institute,

http://www.export.gov.il/Eng/_Articles/Article.asp?ArticleID=5089&CategoryID=847&Page=1
http://www.export.gov.il/Eng/_Articles/Article.asp?ArticleID=5094&CategoryID=847&Page=2
http://www.export.gov.il/Eng/_Articles/Article.asp?CategoryID=847&ArticleID=5099&SearchParam=merhav
http://www.export.gov.il/Eng/_Articles/Article.asp?CategoryID=847&ArticleID=5099&SearchParam=harsa

Investment promotion Centre, Invest in Israel

<http://www.investinisrael.gov.il/NR/exeres/94DB48DD-2FE9-45CF-951F-7570BD29D1D7.htm>

Trade and Industry Chamber of France-Israel website, News: Hamutal (Tali) Ansky, 16.05.2008:

<http://www.israelvalley.com/news/2008/05/16/17395/israel-francesami-sagol-de-keter-plastic-et-president-de-la-chambre-de-commerce-israel-france-honore-du-prix-ramniceanu>

Jewish Agency for Israel, « From Risk to Opportunity: Soccer as a Bridge to Peace », July 2007

Dun & Bradstreet Israel (D&B) website: http://duns100.dunb.co.il/ts.cgi?tsscript=comp_eng&duns=600016240#

Globes: Israel's Business Arena www.globes.co.il/serveen/ and <http://archive.globes.co.il/>

« Keter Plastics has sales of \$700m and 3,500 employees », Hadas Manor, 01.11.2004
« Keter in takeover talks with 7 plastics cos », Vered Sharon, 13.07.2004
« Teva stretches lead as Israel's top company » Michal Raveh, Dun & Bradstreet Israel, 17.04.2005
« Keter closes factory and fires 200 », Yael Gross Englander, 23.11.2008
« Yediot Ahronot »: Keter Plastic negotiating takeover of French co Allibert, Globes' correspondent, 23.07.2003
« On beyond plastic », Golan Friedenfeld, 20.03.2006
« FIMI to invest NIS 96m for 35% of Merhav », Uri Shuster, 2006
« Israeli all-terrain vehicle Tomcar wins regional CAD contest », Globes' correspondent
« Keter Plastic ups stake in Petrochemical Industries », Uri Shuster, 15.03.2007
« ZAG cancels merger with Keter Plastic », Navit Zomer – “YediotStanley Works objected to filing a merger request to the Antitrust Authority director general, 16/02/2004
« Keter Plastic about to acquire Allibert for €18m », Hadas Manor, 19.10.2003
« Dorad signs NIS 30m power supply deal with Keter », Gal Nissim, 16.11.2005

Plastics and Rubber Website: <http://www.prw.com/subscriber/archshow.html?id=15745&q=keter>

Plastic News,

<http://plasticsnews.com/headlines2.html?id=08040701202&q=keter> « Keter plans recycling », 7.04.2008
<http://plasticsnews.com/headlines2.html?id=03012000301&q=keter>, Plastic News report, 20.05.2003
<http://plasticsnews.com/headlines2.html?id=04071900403&q=keter>
Keter may be interested in Rubbermaid », Angie Derosa, 12.07.2004
Israel's Keter may be negotiating to buy Allibert », Richard Higgs, 28.07.2003
« Katy sells off Contico Europe », Michael Lauzon, 4.12.2006
« Keter owners acquire Curver », Michael Lauzon, 17.01.2005

Plasteurope:

« British consumer plastics business sold to Jardin International / Buyer is Keter subsidiary », 12.12.2006,
http://www.plasteurope.com/news/KATY_t206939
Newell Rubbermaid sells Curver to Israeli firm / European household products business », 27.01.2005
http://www.plasteurope.com/news/KETER_PLASTICS_t202043
http://www.plasteurope.com/news/PEOPLE_t210059

Bloomberg Businessweek,

<http://investing.businessweek.com/research/stocks/private/snapshot.asp?privcapId=35903>
<http://investing.businessweek.com/research/stocks/private/snapshot.asp?privcapId=23144188>
<http://investing.businessweek.com/research/stocks/private/snapshot.asp?privcapId=40127161>

Europages, The European B2B Search engine

<http://www.europages.co.uk/ALLIBERT-HOME-FRANCE/bcg-EUR-FRA593751-00101-25-xx/companyinformation.html>
<http://www.europages.co.uk/JARDIN-NETHERLANDS-BV/bcg-EUR-NLD021443-00101-25-xx/companyinformation.html>

B-net industries,

<http://resources.bnet.com/topic/keter+plastic+ltd..html>
<http://resources.bnet.com/topic/keter+plastic+ltd..html?tag=layered;layered-content>
« Keter likes Leisure (Keter Plastic Ltd Group acquired US Leisure Inc) », 7.08.1992,
<http://resources.bnet.com/topic/keter+group.html>

BDIcode : <http://www.bdi-code.co.il/Profiles/Eng/510509003.pdf>

Hoovers website : notre principal source d'information qui recense toutes les filiales du groupe Keter :

<http://www.hoovers.com/search/company-search-results/100003765-2.html?type=company&term=lipski>
<http://www.hoovers.com/search/company-search-results/100003765-2.html?type=company&term=keter>
etc..
http://www.hoovers.com/company/KETER_PLASTIC_LTD/jffrjtcf-1.html
http://www.hoovers.com/company/ALLIBERT_HOME_FRANCE/txrhftxkk-1.html
http://www.hoovers.com/company/CURVER_FRANCE/hjshfxtcf-1.html
etc...
http://www.hoovers.com/company/Keter_North_America_Inc/rkkjhhsx-1.html
http://www.hoovers.com/company/Allibert_EPG_BV/crxhcfxr-1.html
http://www.hoovers.com/company/Jardin_International_Holding_BV/cfcrsckcy-1.html
etc ...
http://www.hoovers.com/company/ZAG_Industries_Ltd/htkjtj-1-1njdap.html

Dow Jones factiva : <http://global.factiva.com/ri/default.aspx>

Panjiva, Intelligence for Global Trade Professional : <http://panjiva.com/Lotemplast-Plastic-Products-Co-Ltd/1546237>

Manta website, Vital info on small businesses: http://www.manta.com/coms2/dnbcompany_z9g25k

Applegate website: <http://www.applegate.co.uk/all-industry/keter-2216637.htm>

Linked in: <http://il.linkedin.com/pub/meron-mann/19/7A2/853>

Agence Europe, Plastics: Keter Plastic Ltd, 18.11.1998, <http://www.agenceurope.com>

Manageo.fr: http://www.manageo.fr/fiche_info/484577200/13/allibert-home-france.html

http://company.info/org/18056428/Jardin_International_Holding_B.V._Rijen/nieuws_jaarverslag_cijfers_management_uittrekselmarkt

SITES DES SOCIETES DE KETER

Harsa : <http://www.harsa.co.il/pages.asp?lang=en&navigate=6>

Hamat : <http://www.hamat.co.il/pages.asp?lang=en&navigate=6&submenu=21>

Lipski : <http://www.lipski.co.il/pages.asp?lang=en&navigate=6&submenu=21>

Mckit : <http://www.mckit.co.il/template/default.aspx?PageId=120&catid=1>

US Leisure: <http://www.usleisureoutdoor.com/>

Allibert : <http://www.allibert.fr/> et <http://www.allibert-outdoor.nl/en/organisation.php>

Malam Team http://www.malam.com/companies_121.eng;jsessionid=43C8E5088516F3F8E9FD71F2AEB2F793

Merhav <http://www.merhavltd.co.il/>

Keter North America inc.: <http://start.cortera.com/company/research/k2l9osp7m/keter-north-america-inc/>

Jardin: <http://www.eosjardin.com/content.asp?ID=122>

Hovac <http://www.hovac.be/index1.php?nav=hovac&lan=FR>

Keter <http://www.keter.com/categories/parts-request/>

SITES D'ONG

Who Profits from the Occupation: www.whoprofits.org/

Kav La Oved (Worker's Hotline): <http://www.kavlaoved.org.il/>

Yesh Din: www.yesh-din.org/

Watch what you eat website: <http://www.watchwhatyoueat.org/business-links/155-keter-plastic>

United Civilians for Peace

Dutch economic links in support of the Israeli occupation of Palestinian and/or Syrian territories », 09.2006, p.25, 28

« Update of Dutch economic links in support of the Israeli occupation of Palestinian and/or Syrian territories », 02.2010, p.9

« UK economic links with Israeli settlements in occupied Palestinian territory >>, Jan Willem van Gelder Hassel; Kroes 10.02.2009

Source watch website: http://www.sourcewatch.org/index.php?title=Maala%E2%80%93Business_for_Social_Responsibility

Ha Efronim / Palestine Information with Provenance (PIWP)

<http://cosmos.ucc.ie/cs1064/jabowen/IPSC/php/art.php?aid=50273&showEventsAfter=-1>

ORGANISATION DES NATIONS UNIES:

<http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r62fr.shtml>

<http://ochaonline.un.org/>

DIVERS

Living supplies limited: <http://www.living-supplies.com/partners.html>

Facebook: <http://www.facebook.com/pages/Givat-Shmuel/McKit/94900027523?v=wall>

Viadéo

Pierre Pedoussault's CV:

<http://www.viadeo.com/recherche/transverse/?queryString=%2BEuropean+%2BPlastic+%2BGroup+%2B%28Curver+%2BAllibert%29&search=Chercher&lang=fr&t=c>

Stephane Laureau's CV:

<http://www.viadeo.com/recherche/transverse/?queryString=%2BEuropean+%2BPlastic+%2BGroup+%2B%28Curver+%2BAllibert%29&search=Chercher&lang=fr&t=c>

Cohen Drapisz website: <http://www.cdh.co.il/acentral%20image%20galleries/c348.php>

<http://www.cdh.co.il/acentral%20image%20galleries/c4615.php>

<http://www.cdh.co.il/acentral%20image%20galleries/c1064.php>

Reuters Limited, « Israeli, Jordanian firms buy Belgian plastic maker >>, 15.11.1998

OGB-L, Trade Union Federation of Luxembourg, Rapport d'activite et de tresorerie, 2004-2008, Volume 2, Chapter 6, p.18, about Curver

PRW: A Plastics News Global Group site, Story archives « Jardin boosts stable with Contico acquisition», John Whitehead, 28.11.2006

SITES COMMERCIAUX

comparestoreprices <http://www.comparestoreprices.co.uk/garden-sheds/keter-contico-horizontal-plastic-storage.asp>

amazon.com: <http://www.amazon.com/KETER-AMERICA-17331482-DECKER-PLASTIC/dp/B000UE1R8K>

<http://www.amazon.com/Black-Decker-Mastercard-Tool-17330605/dp/B000GAS0VU>

Canadian Tire website: <http://answers.canadiantire.ca/answers/9045/product/0600054P/questions.htm>

super-comparateur : <http://www.super-comparateur.com/prix-boite-a-outils-40-cm-funny-color-verte-keter-p4776306.htm>

Crédit photos

Olivier SCHULZ, janvier 2010, sauf mention contraire